

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 23 MARS 2016**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 23 mars 2016 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Poirier, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, Mairesse	Ville de Lorraine
Madame Kateri Lesage, Mairesse suppléante	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2016-03-047

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Denis Poirier
Conseiller Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 23 mars 2016 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2016-03-048

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, les sujets rayés représentent des retraits suite à l'envoi du projet d'ordre du jour :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2016
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 23 mars 2016
 - 4.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 10 mars au 23 mars 2016;
 - 4.3. **Résolution** – Adoption du Projet de règlement 16-01 – Relocalisation des locaux de la MRC de Thérèse-De Blainville
 - 4.4. **Résolution** – Adoption du budget 2016 AMENDÉ
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité

- i) Boisbriand : #RV-1441-047
- 5.2. **Résolution** – Entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau Nomination employé(s) - Ville de Boisbriand
- 6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC
 - 6.1. **Résolution** – Intégration des compétences et activités économiques
 - 6.2. **Résolution** – Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants 2015-2016
 - 6.3. **Résolution** – Adoption de la Politique de soutien aux entreprises et à l'économie sociale 2015-2016
 - 6.4. **Résolution** – Adoption de la Politique de la MRC en matière de FLI (Fonds local d'investissement)
 - 6.5. **Résolution** – Comité FLI (Fonds local d'investissement) - Composition
 - 6.6. **Résolution** – Suivi FLI (Fonds local d'investissement) – Autorisation de prêts
 - 6.7. **Résolution** – Soutien aux travailleurs autonomes (STA) – Projet d'entente avec Emploi-Québec – Autorisation de signature
- 7. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
 - 7.1. ~~Dépôt~~ – Comptes rendus des rencontres de la Table action culture
 - 7.2. ~~Dépôt~~ – Résultats 2015 – Échantillonnage des eaux en surface – Cobamil/ÉcoNature
- 8. DEMANDE D'APPUI
 - 8.1. **Résolution** – Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles – Soutien à l'éducation publique
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-049

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2016

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Kateri Lesage
Mairesse suppléante Ville de Rosemère

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 9 mars 2016, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-050

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 23 mars 2016

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 23 mars 2016 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2016-03-051

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 10 mars au 23 mars 2016

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 10 mars au 23 mars 2016 inclusivement, répartis comme suit : 13 703.92 \$ payés et 74 352.46 \$ à payer pour un grand total 88 056.38 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-052

OBJET : Adoption du Projet de règlement 16-01 – Relocalisation des locaux de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU l'intégration des activités et compétences de la SODET par la MRC dans le cadre de la Loi 28;

ATTENDU la croissance des effectifs du personnel de la MRC;

ATTENDU le manque d'espace physique dans les locaux actuels de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU l'avis de motion (Numéro 2016-01-008) donné lors de la séance du 20 janvier 2016;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QU'il soit statué et ordonné, par règlement du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville et il est, par le présent projet de règlement portant le numéro 16-01, décrété ce qui suit :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le siège actuel de la MRC de Thérèse-De Blainville sis au 479, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1J9 soit transféré momentanément à l'adresse actuelle de la SODET à savoir, 33 Rue Blainville Ouest, Sainte-Thérèse, province de Québec, J7E 1X1;

Article 3 : Dès l'automne 2016, le directeur général de la MRC de Thérèse-De Blainville devra explorer et analyser toutes les possibilités en entamant les démarches nécessaires afin d'établir le siège permanent de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-053

OBJET : Adoption du budget 2016 AMENDÉ

ATTENDU le budget de la MRC de Thérèse-De Blainville de 2016 entériné par résolution numéro 2015-11-193 lors de l'assemblée spéciale du 5 novembre 2015;

ATTENDU la Loi 28 (Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget en date du quatre juin deux mille quatorze (2014) et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016);

ATTENDU les nouvelles variations survenues dans l'état des revenus et dépenses depuis que la Loi 28 a été adoptée;

ATTENDU les diverses transformations financières, humaines, physiques et autres que la MRC de Thérèse-De Blainville connaîtra en 2016;

ATTENDU les explications fournies par le directeur général au sujet des éléments du budget 2016 amendé,

ATTENDU les éléments suivants du budget de 2016 amendé :

Revenus prévisionnels (budget du 5 novembre 2015)	2 066 080 \$
Dépenses prévisionnelles (budget du 5 novembre 2015)	2 055 490 \$
Revenus prévisionnels (budget de 2016 amendé le 23 mars 2016) du 1 ^{er} mai au 31 décembre 2016	2 769 376 \$
Dépenses prévisionnelles (budget de 2016 amendé le 23 mars 2016) du 1 ^{er} mai au 31 décembre 2016	1 947 729 \$

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine
appuyé par Madame Kateri Lesage
Mairesse suppléante Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC accepte et entérine le budget 2016 amendé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-054

**OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Boisbriand**

ATTENDU que la Municipalité de Boisbriand, a présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit le règlement : Boisbriand #RV-1441-047; pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par le présent règlement sont :

Boisbriand

#RV-1441-047 **Zonage :** Règlement modifiant le règlement de zonage #RV-1441 et ses amendements afin de :
➤ **AUGMENTER** la superficie maximale de plancher autorisée dans la zone C-3 319.

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE l'amendement à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Boisbriand, soit le règlement : Boisbriand #RV-1441-047 soit et est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-055

OBJET : Entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau – Nomination employé(s) – Ville de Boisbriand

ATTENDU l'adoption du Règlement numéro 08-02 concernant l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau, en vertu de la *Loi sur les compétences municipale*, le 13 février 2008;

ATTENDU qu'une entente intermunicipale sur les cours d'eau découle du Règlement numéro 08-02 et que la MRC a reçu les résolutions des sept municipalités constituantes quant à l'autorisation de signature de ladite entente;

ATTENDU que les Villes doivent informer la MRC de Thérèse-De Blainville du choix de l'employé ou, selon le cas, de ses employés qui exercent la fonction de personne(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* lorsqu'elles procèdent à une nomination;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a transmis à la MRC la résolution 2016-03-129 qui désigne le directeur du Service des travaux publics et son adjoint, ainsi que tout contremaître du même service, pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et à l'entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau signée avec la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville permettant de retirer d'un cours d'eau les obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux et qui menacent la sécurité des personnes ou des biens;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a transmis à la MRC la résolution 2016-03-129 qui désigne le directeur du Service d'urbanisme et tout employé-cadre du même service, ainsi que le directeur du Service du génie et tout employé-cadre du même service, selon leurs propres champs de compétence respectifs, comme répondant technique de la Ville de Boisbriand auprès de la MRC pour tous les autres sujets relatifs à l'entente sur les cours d'eau.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
 appuyé par Madame Lynn Dionne
 Mairesse Ville de Lorraine
et résolu

QUE le conseil de la MRC approuve la désignation de la Ville de Boisbriand, tel que décrit dans le préambule de la présente résolution, pour exercer les pouvoirs prévus à la loi et à l'entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Boisbriand;

QUE le conseil de la MRC approuve la désignation de la Ville de Boisbriand, tel que décrit dans le préambule de la présente résolution, pour agir à titre de répondant technique de la Ville auprès de la MRC en ce qui concerne les sujets relatifs à l'entente sur les cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-056

OBJET : **Intégration des compétences et activités économiques de la SODET (CLD)**

ATTENDU l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec le 20 avril 2015 du projet de Loi numéro 28 (Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016), ci-après nommée la Loi;

ATTENDU QUE les MRC, dans le cadre de la Loi 28, deviennent les premières interlocutrices du gouvernement du Québec en matière de développement économique et territorial;

ATTENDU QUE la MRC dispose et gère deux principaux programmes dans le cadre de la Loi 28 : Le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU QUE pour mieux servir les entreprises incluant celles de l'économie sociale du territoire de la MRC, le conseil privilégie la voie de la mise sur pied d'une direction de développement économique qui sera exclusivement sous la gouverne de la MRC;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
 appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil demande au directeur général de mettre sur pied une direction de développement économique de la MRC;

QUE le conseil demande au directeur général de procéder à l'intégration harmonieuse des compétences et activités de la SODET(CLD) à la MRC et ce à compter du 1^{er} mai 2016;

QUE la direction de développement économique sera sous l'autorité de la direction générale de la MRC;

QUE le conseil demande au directeur général de l'informer systématiquement des activités de la nouvelle direction de développement économique et ce à toutes les séances du conseil;

QUE le conseil demande au directeur général de s'assurer de la prise de conscience des pratiques administratives de la MRC, du respect du code d'éthique et de déontologie de la MRC par les ressources humaines nouvellement intégrées à la MRC;

QUE le conseil demande au directeur général de considérer le développement économique comme étant une des priorités territoriales de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-057

OBJET : **Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants 2015-2016**

ATTENDU l'entente relative au Fonds de développement des territoires que la MRC et le MAMOT ont signée conjointement en 2015;

ATTENDU QU'en vertu des articles 10 et 11 de ladite entente, la MRC doit adopter sa Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QU'en vertu des articles 10 et 11 de ladite entente, la MRC doit maintenir à jour sa Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE pour bénéficier d'un troisième versement correspondant à 20% du Fonds de développement des territoires (FDT) 2015-2016 alloué à la MRC dans le cadre de cette entente, cette dernière doit déposer sa Politique de soutien aux projets structurants sur son site Web et la transmettre au MAMOT, à titre informatif;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC adopte la Politique de soutien aux projets structurants telle qu'elle a été déposée et expliquée par le directeur général;

QUE le conseil demande au directeur général de la MRC de déposer la Politique de soutien aux projets structurants sur le site Web de la MRC ;

QUE le conseil demande au directeur général de la MRC de transmettre, pour information, la Politique de soutien aux projets structurants au MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-058

OBJET : Adoption de la Politique de soutien aux entreprises et à l'économie sociale 2015-2016

ATTENDU l'entente relative au Fonds de développement des territoires que la MRC et le MAMOT ont signée conjointement en 2015;

ATTENDU QU'en vertu des articles 12 et 13 de ladite entente, la MRC doit adopter sa Politique de soutien aux entreprises et à l'économie sociale pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QU'en vertu des articles 12 et 13 de ladite entente, la MRC doit maintenir à jour sa Politique de soutien aux entreprises et à l'économie sociale pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE pour bénéficier d'un troisième versement correspondant à 20% du FDT 2015-2016 alloué à la MRC dans le cadre de cette entente, cette dernière doit déposer sa Politique de soutien aux entreprises et à l'économie sociale sur son site Web et la transmettre au MAMOT, à titre informatif;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC adopte la Politique de soutien aux entreprises et à l'économie sociale telle qu'elle a été déposée et expliquée par le directeur général;

QUE le conseil demande au directeur général de la MRC de déposer la Politique de soutien aux entreprises et à l'économie sociale sur le site Web de la MRC ;

QUE le conseil demande au directeur général de la MRC de transmettre, pour information, la Politique de soutien aux entreprises et à l'économie sociale au MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-059

OBJET : Adoption de la Politique de la MRC en matière de FLI (Fonds local d'investissement)

ATTENDU l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec le 20 avril 2015 du projet de Loi numéro 28 (Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016), ci-après nommée la Loi;

ATTENDU l'article 284 de la Loi qui prévoit le transfert de l'ensemble des droits, obligations, actifs et passifs du Fonds local d'investissements (FLI) du CLD vers la MRC;

ATTENDU QUE la MRC, depuis le 1^{er} janvier 2016, est titulaire du compte FLI et elle assure sa gestion;

ATTENDU l'entente renouvelée en matière de FLI entre la MRC et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIEQ) pour une durée de quatre ans (jusqu'au 31 décembre 2019);

ATTENDU QUE le FLI représente le principal outil financier de la MRC en permettant d'apporter une aide financière pour le démarrage ou l'expansion d'entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale, sous diverses formes de prêt, prêt participatif, garantie de prêt ou autre type de financement (à l'exclusion des subventions);

ATTENDU QUE la MRC doit se doter de sa propre politique en matière de FLI;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Kateri Lesage
 Mairesse suppléante Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC adopte sa Politique en matière de Fonds local d'investissement (FLI);

QUE le conseil de la MRC demande au directeur général d'insérer ladite politique sur le site Web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-060

OBJET : Comité FLI (Fonds local d'investissement) – Composition

ATTENDU la composition actuelle du comité de gestion FLI de la MRC suivante :

- 2 représentants des institutions financières
- 4 représentants des entreprises (dirigeants-proprétaires d'entreprises)
- 1 CPA/CGA, CPA/CA
- 1 membre du conseil de la MRC
- 1 commissaire/coordonnateur FLI (sans droit de vote)

ATTENDU la liste actuelle des membres du comité de gestion FLI de la MRC :

Madame Madeleine Leduc MAIRESSE VILLE DE ROSEMÈRE	Présidente
--	------------

Monsieur Pierre Maisonneuve ENTREPRISES CHARLES MAISONNEUVE	Membre
Monsieur Stéphan Charron FENÊTRE MAGISTRAL WINDOWS	Membre
Monsieur Jason Bradley BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA	Membre
Madame Suzanne Grégoire RBC BANQUE ROYALE	Membre
Monsieur Stéphane Giguère FDJUL INC.	Membre
Monsieur Jean Fontaine VITRERIE JL INC.	Membre
Monsieur Jean Valiquette NANTEL, VALIQUETTE & ASS.,CA,SENC	Membre
Monsieur Jacques Leclerc MRC Thérèse-De Blainville	Coordonnateur – Membre non- votant

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
 Mairesse Ville de Lorraine
 appuyé par Monsieur Denis Poirier
 Conseiller Ville de Bois-des-Filion

DE garder la même composition actuelle du comité de gestion FLI et entériner une résolution désignant les membres actuels;

QUE le comité puisse avoir un **pouvoir de recommandation au conseil de la MRC** et non pas décisionnel;

QU'un membre du conseil de la MRC assure la présidence de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-061

OBJET : Suivi FLI (Fonds local d'investissement) – Autorisation de prêts

ATTENDU QUE deux projets ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

Dossier : LBI la base interactive du Québec Inc. (9328-7225 Québec inc.)/Rosemère

Date du comité d'évaluation:	12 février 2016
Montant de l'aide accordée (Prêt-FLI):	25 000\$
Investissements totaux:	179 600\$
Emplois créés et / ou maintenus	Création 1 emploi à temps plein Création 3 emplois à temps partiel
Principales activités:	Recueillir et numériser, mettre à jour les données des actifs liés à tous les réseaux d'infrastructures afin d'en permettre la diffusion en temps réel.
Nature du projet:	Fonds de roulement / Mise en marché des services de l'entreprise auprès des marchés cibles.

Dossier : Odyscène inc./Sainte-Thérèse

Date du comité d'évaluation:	12 février 2016
Montant de l'aide accordée (Prêt-FLI):	150 000.00 \$/ 60 mois
Investissements totaux:	1 495 721.00 \$
Emplois créés et / ou maintenus	Emplois maintenus: <ul style="list-style-type: none">• 8 à 10 temps pleins• 17 au soutien (selon besoin)• 14 à la technique (selon besoin)• 52 bénévoles disponibles
Principales activités:	Organisme à but non lucratif qui agit à titre de diffuseur régional en matière de spectacles et d'activités culturelles. Son mandat est d'étudier, de promouvoir, de protéger et de développer les productions artistiques, culturelles et professionnelles des disciplines, telle la musique, la danse, le théâtre, la chanson francophone, la variété, le cinéma ou tout genre de performance, mais sans limiter leur portée
Nature du projet:	Acquisition d'équipement pour la mise à niveau et le maintien des actifs du Théâtre Lionel-Groulx.

ATTENDU les sommes disponibles en date du 29 février 2016 : 1 195 697.60 \$

ATTENDU l'État des remboursements des prêts FLI en fonction du retard.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise les prêts **LBI la base interactive du Québec inc. & Odyscène inc.** et de transmettre le paiement à qui de droit.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général aux déboursements au moment opportun et une fois l'offre de prêt est finalisée et approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-062

OBJET : Soutien aux travailleurs autonomes (STA) – Projet d'entente avec Emploi-Québec – Autorisation de signature

ATTENDU la mise sur pied de la direction de développement économique au sein de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE, dans le futur, la MRC de Thérèse-De Blainville aura à signer des ententes de service avec Emploi-Québec;

ATTENDU QUE la mesure de soutien aux travailleurs autonomes (STA) est la première entente que la MRC signera avec Emploi-Québec;

ATTENDU QUE la mesure de soutien aux travailleurs autonomes aidera, entre autres, la MRC de Thérèse-De Blainville à :

- ✓ soutenir les individus admissibles, aptes à mettre en œuvre un projet viable d'entreprise;
- ✓ favoriser la création d'emplois par la création d'entreprises;
- ✓ offrir aux travailleurs autonomes prestataires de l'aide financière de dernier recours la possibilité de consolider leur activité d'entreprise ou de travailleur autonome;
- ✓ diversifier les économies locales dans un contexte de développement économique stratégique;
- ✓ aider les individus à retrouver leur autonomie financière.

ATTENDU QUE la mesure « Soutien au travail autonome » est une mesure orientée vers l'employabilité comportant un volet économique lié au lancement d'une entreprise et à l'autonomie du travail;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal, à signer, pour et au nom de la MRC, toutes les ententes à intervenir avec Emploi-Québec ainsi que tout autre document jugé utile et nécessaire dans le cadre de celles-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-063

OBJET : **Dépôt – Résultats 2015 – Échantillonnage des eaux en surface – COBAMIL / ÉcoNature**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, les résultats 2015 de l'échantillonnage des eaux en surface produit par COBAMIL et ÉcoNature.

Les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal, à diffuser les données dans le réseau des Villes de la MRC (direction générale et mairie).

2016-03-064

OBJET: **Rapport d'activités – 2015 – Schéma de couverture de risques**

ATTENDU le protocole d'entente entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Sécurité publique relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU l'attestation de conformité, délivrée par le ministère de la Sécurité publique, le 23 mars 2011, concernant le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU les dispositions générales convenues entre les parties et détaillées dans l'entente mentionnées à l'article 3;

ATTENDU QUE la MRC doit transmettre une copie de ce rapport annuel des activités, intégrant les données de toutes les Villes de la MRC, au ministère de la Sécurité

publique (conformément à l'action # 11 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) et découlant de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*);

ATTENDU QUE le Comité de sécurité incendie donne son aval au rapport (réunion de 23 mars 2016 et recommande au conseil de la MRC de l'adopter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand
 appuyé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville

QUE le conseil approuve le rapport annuel des activités de 2015 concernant l'évolution de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de transmettre une copie au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-065

OBJET: Appui à la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles – Soutien à l'éducation publique

ATTENDU le dépôt le 4 décembre 2015 du Projet de loi n°86 intitulé Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;

ATTENDU QUE le Projet de loi n°86 a pour objectif de rapprocher l'école des lieux de décision et assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;

ATTENDU QUE le Projet de loi n°86 était attendu depuis plus d'une année et propose des changements importants au regard de l'organisation et de la gouvernance des commissions scolaires et des établissements;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) est la 4^e commission scolaire en importance au Québec et est le plus important employeur de la région des Laurentides avec près de 7000 employés actifs. Elle scolarise plus de 40 000 élèves, jeunes et adultes, répartis dans 77 écoles et centres de formation situés sur un territoire qui couvre 16 municipalités dans un environnement urbain, semi-urbain et rural;

ATTENDU les signes distinctifs de la CSSMI et son portrait de persévérance et de réussite, notamment en termes de très bons résultats de ses élèves, de ses frais d'administration les plus bas possible et de son taux d'efficacité élevé qui en font une commission scolaire de référence;

ATTENDU le souci de la CSSMI de mettre en valeur ses pratiques gagnantes afin de favoriser la réussite des élèves;

ATTENDU le souci de la CSSMI de continuer à travailler dans un contexte de haut niveau d'efficacité et d'efficacités où l'équité est une priorité au regard du partage des ressources sur le territoire;

ATTENDU l'importance des relations entre la CSSMI et la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Kateri Lesage
Mairesse suppléante Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville prend position en faveur du succès et de la vitalité du système d'éducation publique en lui octroyant un financement adéquat;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville prend position en faveur du soutien à la démocratie institutionnelle dans les Commissions scolaires du Québec;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville prend position en faveur d'une représentation démocratique et imputable dans les Commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-066

OBJET: Période de questions

Des citoyens se sont adressés aux membres du conseil de la MRC pour soulever des questions en lien avec :

- ✓ L'entente conclue entre les Villes de Rosemère et Blainville en matière de sécurité incendie et de réponse commune.
- ✓ L'amendement du Schéma de couverture de risques et la consultation publique.
- ✓ L'Oléoduc Enbridge et les anomalies qui pourraient survenir à tout moment sur la canalisation.

Monsieur Paul Larocque, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, appuyé par les autres membres du conseil de la MRC a précisé ce qui suit :

- ✓ C'est une entente bilatérale entre deux Villes souveraines et c'est une décision de gestion. Ce n'est pas la MRC qui doit trancher sur la question. Pour ce qui est du respect du Schéma de couverture de risques (SCR), la Ville de Blainville s'engage à respecter les obligations et les objectifs prescrits par le SCR de la MRC de Thérèse-De Blainville, et ses amendements, de même que toute loi, norme ou directive en matière de sécurité-incendie, eu égard à la nature des services à rendre. De plus, nous travaillons de plus près avec le coordonnateur responsable de la mise en œuvre du SCR pour atteindre nos objectifs. La sécurité des citoyens nous tient tous à cœur que l'on soit simple citoyen, politique ou gestionnaire.
 - ✓ La MRC est en réponse commune progressive depuis le 17 mars 2016 à 17h00 et les services incendie travaillent ensemble pour respecter la force de frappe. Il faudrait bien saluer cette volonté de mettre en commun nos services pour améliorer la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens.
 - ✓ La MRC n'a pas à tenir une consultation publique lorsqu'il est question d'amender le SCR qui est déjà en vigueur. La Loi sur la Sécurité incendie est claire là-dessus. Madame Cordato a fait la lecture de l'article 28 de la Loi sur SI.
 - ✓ Pour le cas d'Enbridge, la position de la MRC est claire et elle s'est opposée à la décision de l'Office Nationale de l'Énergie. Cette position est déjà enchâssée dans un des procès-verbaux de la CMM suite à la demande du préfet, monsieur Paul Larocque. Monsieur Charbonneau, Maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, invite le citoyen à faire plutôt pression et transmettre son message au Gouvernement du Québec, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.
-

2016-03-067

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

DE lever la présente réunion à 20 :15 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Larocque, Préfet

Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

23 mars 2016

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2016-03-047 à 2016-03-067 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 23 mars 2016.

Émis le 23 mars 2016 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier